

Sujet : [INTERNET] Fwd: Enquête hydroélectricité Chavière-Val Cenis

De : > bruno.gillet4 (par Internet) <bruno.gillet4@wanadoo.fr>

Date : 05/03/2024 à 14:09

> **
>
>
>
> Bonjour
>
> Ci-dessous nos observation sur le projet de Micro Centrale Via Alpina sur le
> torrent de Chavière à Termignon Val Cenis par la Ste Cayrol
>
>
> Nous ne nous opposons pas à ce projet mais tenons à ce que le concessionnaire,
> la commune et tous les services de l'état apportent toutes les garanties
> concernant le respect de la réglementation (qui doit être le même pour tous),
> la bonne construction, le bon usage et pérennité de cette installation
>
> A ce titre nous demandons que :
>
> ***Concertation avec les riverains directement concernés à proximité***
>
> Aucune concertation avec les riverains durant toute l'étude. Par respect vis à
> vis de ceux-ci, la Ste Cayrol aurait pu prendre contact avec eux pour demander
> leur avis pour éviter des délais et coûts supplémentaires et/ou non prévues
> par elle
>
> ***Pérennité du débit d'eau***
>
> Les relevés hydrologiques de débit dans l'étude d'impact datent de 2019-2021,
> or nous savons tous que le réchauffement climatique de ces 5 dernières années
> est exponentiel. Quid des années futures ? Quelles garanties la Ste Cayrol a
> t-elle à ce sujet ?
>
> ***Calcaire***
>
> Aucune mesure de Th de l'eau à différentes périodes dans l'étude d'impact. Or
> l'eau de ce torrent est très calcaire avec des dépôts un peu partout à la
> résurgence en amont et dans les gorges en aval ce qui peut nuire au bon
> fonctionnement d'une turbine Pelton avec un encrassement prématuré et
> dommageable. Nous demandons des précisions à ce sujet
>
> ***Contrat avec EDF***
>
> Aucune information sur le contrat entre la Ste Cayrol et EDF. Nous demandons à
> ce que celui-ci soit versé au dossier et rendu public. L'exploitant doit
> s'engager contractuellement à ne jamais utiliser d'énergie fossile pour
> pallier un manque d'eau et/ou un quelconque dysfonctionnement pour fournir de
> l'électricité à EDF et/ou honorer son contrat et ce quelle qu'en soit les
> raisons. L'objectif est de fournir de l'énergie verte et rien d'autre
>
> ***Contrat avec la commune***
>
> Aucune information sur le contrat entre la Ste Cayrol et la commune. Nous
> demandons à ce que celui ci soit versé au dossier et rendu public
>
> ***Subventions publiques***
>
> Nous demandons à ce que le montant et % des aides publiques de toutes origines
> soient versées au dossier et publiques. Le citoyen doit savoir où passe son argent
>
>
> ***201 m de conduite non enterrée***
>
> Soit disant parce que la déclivité du terrain est trop importante dans l'étude
> d'impact. Argument insuffisant et non acceptable. Idem si c'est pour des
> raisons de coûts. L'administration refuse au citoyen des permis pour des
> chenaux ou ouvertures sur des chalet et autorise une conduite d'un diam de 500
> mm sur 200 m en plein milieu naturel. Encore une fois 2 poids et 2 mesures et
> ce n'est pas acceptable. De plus un non enfouissement présente des risques
> sonores en cas de cavitation et/ou faible débit dans la conduite. Nous
> demandons à ce que cette conduite soit enterrée sur sa totalité
>
> ***Rejet en sortie de centrale***
>
> Aucune info dans l'étude d'impact. Nous demandons à ce que la conduite soit

> enterrée jusqu'au rejet dans le torrent en aval
>
> ***Raccordement au réseau électrique***
>
> Aucune info dans l'étude d'impact. Nous demandons à ce que le raccordement au
> réseau soit enterré en intégralité
>
> ***Bruit***
>
> Aucune mesure de bruit sur les 2 lieux habités en permanence à proximité :
> Pont du Chatelard et Villard Dessus. "Aspect général négligeable" dans l'étude
> d'impact. Nous demandons à ce que des mesures soient faites et versées au
> dossier avant travaux sur ces 2 sites. Nous demandons que toutes les mesures
> soient prises contractuellement pour ne pas augmenter les niveaux sonores au
> niveau de ces 2 lieux. La tranquillité des riverains est à ce prix. Les seuils
> réglementaires à proximité d'habitations permanentes devront être respectés
> même en période de faible débit et/ou autres aléas. Le niveau de bruit de
> l'installation ne devra pas venir en substitution de la baisse de bruit du
> torrent du fait de la diminution de son débit. OK pour un bruit naturel mais
> pas OK pour le bruit dû à une installation "industrielle".
>
>
> ***Gravats lors des crues et désensablement***
>
> Aucune mention à ce sujet dans l'étude d'impact. Nous demandons une estimation
> en volume et fréquence et ce qu'il adviendra de ceux-ci au niveau du captage
>
> ***Accès bâtiment et prise d'eau***
>
> Les routes d'accès au captage et bâtiment sont interdites à la circulation par
> arrêté préfectoral pendant la période hivernale. D'autre part la route d'accès
> au bâtiment traverse une piste de ski de fond et en emprunte environ 100 m
> juste en aval de la centrale prévue. Nous demandons à ce qu'il soit indiqué
> comment l'accès se fera au captage et au bâtiment durant cette période pour
> les visites de maintenance périodiques indiquées dans l'étude d'impact.
>
> ***Démantèlement au terme de l'exploitation et/ou en cas d'arrêt***
> Nous demandons des précisions quant à ce sujet conformément à la réglementation
>
> ***Budget mesures compensatoires de 1000€***
>
> De qui se moque t-on et que fait-on aujourd'hui avec ce montant en cas de
> dépenses non prévues ? Rien. Nous demandons à ce que ce montant soit revu.
>
> ***Parc National de la Vanoise***
>
> Même si nous devons produire plus d'énergie propre, nous sommes en bordure du
> Parc National de la Vanoise, dans un environnement préservé et exceptionnel.
> Ce type d'installation ne doit pas être bâclée et porter préjudice à tout cet
> environnement. Les points soulevés partent d'une bonne intention, vont dans ce
> sens et ne veulent pas être une obstruction systématique. Aux parties
> concernées de prendre toutes les mesures nécessaires dans ce sens. Mieux vaut
> pas d'installation qu'une installation bâclée.
>
>
> Cordialement
>
> Bruno et Brigitte GILLET
>
> Résidents permanents au
>
> Villard Dessus
>
> Pont du Villard
>
> 73500 TERMINON
>